

Démarche : Demande d'agrément annuel PH3 (FUMIGATION) - DRAAF OCCITANIE
Organisme : Service Régional de l'Alimentation (SRAL)

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Première demande ou demande de renouvellement d'agrément pour effectuer des fumigations en utilisant des produits phytopharmaceutiques générateurs de phosphure d'hydrogène conformément à l'arrêté du 4 août 1986 relatif aux conditions générales d'emploi de certains fumigants en agriculture.

Clôture des demandes au 31 décembre de l'année pour la campagne de l'année suivante.

ATTENTION : Seules les questions en lien direct avec votre déclaration de fumigation déposées sur le site seront traitées par messagerie interne.

Données personnelles

Je consens à ce que l'administration exploite mes données personnelles afin d'instruire ma demande.

Cochez la mention applicable

 Oui Non

Demande d'agrément annuel PH3

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

 Taupes Denrées et Locaux

Agrément pour quel usage ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

 interne à la société en prestation de service interne à la société ET en prestation de service

ANNEE DE CAMPAGNE

Demande d'agrément annuel PH3 (FUMIGATION) - DRAAF OCCITANIE

exemple : 2025

Type de demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Primo-déclarant
- Renouvellement

Département du siège social de l'entreprise

|

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 09 - Ariège
- 11 - Aude
- 12 - Aveyron
- 30 - Gard
- 31 - Haute Garonne
- 32 - Gers
- 34 - Hérault
- 46 - Lot
- 48 - Lozère
- 65 - Hautes Pyrénées
- 66 - Pyrénées Orientale
- 81 - Tarn
- 82 - Tarn et Garonne

Identification de l'entreprise

Nom et Prénom du déclarant

Téléphone de l'entreprise

Adresse mail de l'entreprise si différente de celle utilisée pour la connexion

Opérateur(s) Certifié(s)

Identification

Nom ET Prénom de l'opérateur certifié

Nom ET Prénom de l'opérateur certifié

Demande d'agrément annuel PH3 (FUMIGATION) - DRAAF OCCITANIE

Nom ET Prénom de l'opérateur certifié

Votre CQT (Certificat de qualification technique) sera-t-il valide toute l'année de campagne ?

cocher "Non" si vous avez un ou plusieurs CQT à renouveler dans le courant de l'année de campagne.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Veuillez renseigner le(s) nom(s) et prénom(s) des opérateurs concernés

Nom(s) et Prénom(s) des opérateurs pour lesquels le CQT arrive à échéance durant l'année de campagne.

Fournir une attestation de fin de stage pour "CQT PH3" (attestation inutile pour les CQT délivrés avant le 01/01/2022 et mentionnant un renouvellement sur demande pour 5 ans sans formation obligatoire).

Condition d'utilisation des gaz

Attestation sur l'honneur

J'atteste être en possession du matériel nécessaire pour la fumigation à l'aide du PH3 et non périmé pour l'année de campagne sus mentionnée à savoir :

- au moins un appareil respiratoire approprié équipé de cartouches correspondantes par personne susceptible de participer à des fumigations
- au moins un appareil de détection des gaz utilisés par équipe de fumigation

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Date de péremption des filtres ou cartouches

exemple : pour janvier 2025 saisir 31/01/2025

Les filtres ou cartouches ne doivent pas se périmer dans le courant de l'année de campagne.

Date de péremption des tubes réactifs

exemple : pour janvier 2025 saisir 31/01/2025

Les tubes réactifs ne doivent pas se périmer dans le courant de l'année de campagne.

OU Matériel de détection électronique

Je déclare être en possession d'un détecteur électronique

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Adresse du site de stockage si différente de l'adresse du siège social

Demande d'agrément annuel PH3 (FUMIGATION) - DRAAF OCCITANIE

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièces à joindre

- Copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile (ARCP) pour l'année de campagne mentionnant son extension à l'usage des fumigants tel que prévu dans l'arrêté sus visé.
(Transmission de l'ARCP avant le 15 janvier de l'année de campagne).

- Pour les entreprises qui effectuent des applications en prestataires de service joindre l'agrément de l'entreprise (cf. code rural, article L 254-1) ainsi qu'une copie à jour de l'attestation d'assurance relative à cet agrément.

- Pour les opérateurs hors Occitanie : copie du certificat de qualification technique de fumigation (CQT) en cours de validité

- en cas de renouvellement de CQT : fournir une attestation de fin de stage pour "CQT PH3" (attestation inutile pour les CQT délivrés avant le 01/01/2022 et mentionnant un renouvellement sur demande pour 5 ans sans formation obligatoire).

FACULTATIVES :

- facture d'achat du matériel

N.B.

Merci de bien joindre toutes les pièces justificatives OBLIGATOIRES demandées au dossier.

DATE LIMITE DE DÉPÔT (pour les demandes de renouvellement) : 31 décembre de l'année pour la campagne de l'année suivante

Dans le cas où vous n'avez pas pu déposer votre dossier pour un cas de force majeure ou en raison de circonstances exceptionnelles, contactez votre DRAAF / SRAL Occitanie
adresse mail : sral-fumigation.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

information importante

Vous avez opté pour une démarche simplifiée. La validation du formulaire vaut signature.

Engagement

En validant ce formulaire, je m'engage sur la véracité des informations transmises.

Cochez la mention applicable

Oui

Non